



**Délibération n° 26 / 2019**

**Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Sylvie CINÇON, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Jeanne ZONCA, Messieurs Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés Mme Anne-Marie CALMES (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), Mme Jasmine DE BLOCK (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), Mme Michèle WASSSELIN (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Cyril AMIRAL (pouvoir à M. Julien BIEGEL), M. Joseph MARCO (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Patrick MATTERA (pouvoir à M. Denis GALINIER) Mme Katia TROCHAIN.

Absents non excusés : M. Daniel BERAUD, M. Bernard PRIOU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Jeunesse et Education – Règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires –  
Modification**

*Madame Danièle DUBOUCHER, Adjointe au Maire, déléguée à jeunesse, petite enfance et affaires scolaires,, expose au Conseil municipal :*

Suite au retour d'expérience de l'année scolaire 2018-2019 de la part des acteurs utilisateurs : parents – directeurs ou directrices des ALP et ALE, coordinateur enfance jeunesse, personnel administratif et élus, des modifications et des précisions sont à apporter sur le règlement intérieur pour la prochaine rentrée scolaire concernant principalement les points suivants :

- Modalités d'admission et d'inscription aux temps périscolaires et extrascolaires
- Taux d'encadrement réglementaire suite à la signature du Projet Educatif Territorial
- Fonctionnement : augmentation des effectifs d'accueil, règlement pour les sorties, délais d'inscription, tarification .....

Concernant le club Ados l'inscription et la tarification se feront à la semaine.

Toutes ces modifications sont retranscrites au sein du règlement intérieur.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 26/2019**

**Objet : Jeunesse et Education – Règlement intérieur des temps périscolaires et extrascolaires  
– Modification**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications présentées ;
- ADOPTE le nouveau règlement intérieur.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 26 (dont 7 pouvoirs)


Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,

  
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 14 août 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN